



Olivier FONTIBUS

### Me joindre



1 rue d'Anjou  
78000 VERSAILLES



06 07 27 93 41



Olivier.fontibus@djfm-avocats.fr

### Mes mandats

Bâtonnier de l'Ordre (2012-2013)

Président de la Conférence des  
Barreaux d'Ile de France (2014-2015)

Membre du Bureau de la Conférence  
des Bâtonniers (2014-2017)

Vice-Président de la Conférence des  
Bâtonniers (2017)

Membre du Conseil National des  
Barreaux (2018-2023)

## LETTRE À MESDAMES ET MESSIEURS LES BÂTONNIERS

Mes chers Confrères,

Le 23 juin prochain, vous allez procéder à l'élection du premier vice-président de la Conférence des Bâtonniers qui présidera la Conférence à compter du 1er janvier 2024.

J'ai l'honneur de vous soumettre ma candidature.

Mon engagement ordinal m'a conduit à connaître nos institutions et à assumer un certain nombre de responsabilités locales et nationales, ayant eu toujours à cœur de défendre ce qui identifie notre profession, son indépendance.

Elle nous semble être une réalité immuable. Elle est pourtant fragile, objet de certaines attaques, remises en causes et convoitises.

La faire vivre, la défendre et la promouvoir doit être notre priorité.

Ce combat est le nôtre et conditionne tous les autres.

La Conférence des Bâtonniers se doit d'être aux côtés et au soutien des bâtonniers et des Ordres afin de préserver l'indépendance de l'avocat elle-même garantie par une ordinalité régulatrice de plein exercice et présente sur l'ensemble du territoire.

## L'ORDRE ET SON BATONNIER GARANTISSENT L'INDEPENDANCE DE L'AVOCAT

Cette indépendance est garantie par l'Ordre et son bâtonnier, force régulatrice dans laquelle l'avocat puise sa propre indépendance

Elle caractérise l'avocat et le différencie des autres acteurs du « marché » du droit, au même titre que sa déontologie et sa formation.

Mais il faut bien être conscient que cette indépendance trouve au sein même de notre profession des acceptations bien différentes.

Depuis quelques années elle est, sinon remise en cause, tout du moins gravement affaiblie au travers de différents projets, marqueurs d'une certaine vision dite « moderne » de notre profession : l'avocat salarié en entreprise, l'autorisation de la rémunération de l'apport d'affaires, l'ouverture du capital de nos cabinets aux capitaux extérieurs, l'extension de facto des activités commerciales accessoires.

Pourtant, la modernité ne consiste pas à dépouiller l'avocat de ses valeurs pour mieux affronter la concurrence dans un marché du droit qui serait lui-même totalement dérégulé et déréglementé.

Bien au contraire, je crois que c'est fort de ses valeurs, constitutives de sa plus-value, que l'avocat, peut affronter la concurrence au sein d'un marché du droit forcément réglementé.

Parce que le droit ne peut pas être considéré comme une simple marchandise, la stricte réglementation de son exercice permet à tous les citoyens de faire valoir utilement et en toute sécurité leurs droits.

Loin d'être un pré-carré, une chasse gardée de la profession, cet exercice partagé et réglementé du droit protège nos concitoyens de toutes les dérives et du mirage du « low cost ».

Je souhaite incarner avec vous cette modernité ordinale, moderne car fidèle à ses valeurs, moderne car confiante dans ses valeurs.

## L'ORDRE ET SON BÂTONNIER RÉGULENT LA PROFESSION

L'indépendance de notre profession s'exprime au travers d'une exigence fondamentale, celle de l'autorégulation.

Elle est confiée par la loi aux Ordres, seuls organes compétents en la matière à l'exception de tout autre.

C'est un rare privilège qui nous oblige, sous peine de nous le voir, sinon retiré, à tout le moins réduit.

Certains de nos confrères en Europe ont déjà vécu cette privation et en France, les experts-comptables ont perdu la régulation de leur profession au bénéfice d'une structure administrative, le H3C.

Cette charge est aussi lourde que la responsabilité qu'elle fait peser sur chacun d'entre vous.

Les missions ordinales se multiplient et leur niveau d'exigence augmente tandis que nos moyens matériels et humains se font rares.

Certains d'entre nous peuvent être tentés de se décourager mais c'est ENSEMBLE, avec le soutien de la Conférence, qu'il nous appartient de relever ce défi.

### **Une ordinalité plus attractive**

Les vocations ordinales se raréfient tant la tâche paraît trop ardue.

Beaucoup de nos confrères jugent difficile, voire impossible, de concilier leur activité professionnelle et un engagement ordinal et ce qui apparaissait il y a peu comme « normal » et « valorisant » est aujourd'hui perçu comme une charge trop lourde et professionnellement pénalisante.

Il nous faut donc redonner « envie » à nos confrères de servir notre profession, en un mot, redonner du sens à l'ordinalité.

#### **- Un statut de l' élu**

Pour ce faire, la mise en place d'un véritable « statut de l' élu » paraît inéluctable.

Bâtonniers, membres du Conseil de l'Ordre, de la CARPA, des Conseils régionaux de discipline etc., les bonnes volontés associées au bénévolat ne peuvent suffire à répondre aux besoins de la profession.

La réflexion est lancée. Un groupe de travail a été créé cette année au sein de la Conférence, ses travaux sont en cours et seront très riches d'enseignements.

## **-Simplifier le mode électoral**

L'instauration du système du « binôme » qui a permis utilement d'instaurer la parité au sein de nos Conseils, a cependant rendu encore plus difficile pour nos confrères le passage à l'acte que représente une candidature à une élection.

Très éloigné de notre conception de l'engagement ordinal, le « binôme », loin de renforcer nos Conseils, les a affaiblis.

Nous devons rapidement instaurer le système des deux collègues

## **Une ordinalité renforcée**

Aux côtés des bâtonniers, il convient de mieux associer et mieux former les membres du Conseil de l'Ordre et les avocats honoraires volontaires.

**Une formation élargie** - Les formations décentralisées délivrées par la Conférence sont appréciées à leur juste valeur.

Les membres du Conseil de l'Ordre et de plus en plus souvent nos confrères honoraires, font vivre notre ordinalité au quotidien sous votre impulsion et responsabilité. Nous devons mieux les associer et les former.

Renforcer le séminaire des « dauphins » à destination des Bâtonniers et vice-bâtonniers.  
Ouvrir plus largement les journées de formation thématiques et décentralisées aux élus et intervenants.

**Des formations facilitées et accessibles à tous** - Certains Ordres sont confrontés à un principe de réalité : tous ne peuvent pas prendre en charge les frais afférents au déplacement de leurs confrères, leur Bâtonnier n'étant pas lui-même le plus souvent indemnisé.

Cette question de l'accessibilité des formations est d'autant plus importante pour nos confrères ultra-marins, éloignés géographiquement de l'hexagone.

Nous devons apporter une réponse simple et pratique à ces difficultés qui impactent directement le bon fonctionnement de l'Ordre.

Mettre en place un système de prise en charge des frais liés aux formations ordinales en impliquant financièrement les organes techniques de la profession.

Encourager les Conférences régionales à développer des formations de proximité ainsi que leur rôle moteur dans le domaine des échanges, de l'entraide et du retour d'expériences inter-barreaux.

Développer les formations à distance

**De nouveaux moyens à la disposition de tous** - La Conférence doit développer et offrir de nouveaux outils permettant aux Ordres d'assurer pleinement et plus facilement leurs missions.

Développer de nouveaux outils de gestion des missions ordinales : le logiciel BAROTECH est une excellente initiative qu'il convient aujourd'hui de mieux partager.

Inciter les Conférences régionales à prendre des initiatives de mutualisation des moyens matériels et humains.

## LES ORDRES ASSURENT LA PRÉSENCE DE L'AVOCAT ET L'EFFECTIVITÉ DE L'ACCÈS AUX DROITS SUR TOUS LES TERRITOIRES DE LA RÉPUBLIQUE.

Véritable point d'accès au droit, vigie des libertés publiques et individuelles et détenteur d'un secret professionnel marqueur d'un État de droit, l'avocat se doit être présent sur l'ensemble des territoires.

Cette exigence est encore plus vraie dans nos territoires d'outre-mer, alors même qu'ils subissent plus fortement encore les effets des politiques de désengagement de l'État.

Les différentes réformes de la carte judiciaire ont montré une seule chose : la disparition d'une juridiction de plein exercice engendre la disparition de l'Ordre et celle des avocats du ressort, créant de véritables déserts judiciaires dans lesquels des populations entières se voient privées de la possibilité d'exercer leurs droits.

Aujourd'hui, si la modification radicale de la carte judiciaire ne semble plus être d'actualité, la dévitalisation de certaines de nos juridictions est en marche.

Dans le même sens, nous devons rester extrêmement attentifs à la préservation de l'accès au droit pour tous et mener le combat pour une aide juridictionnelle de qualité qui ne doit pas se développer au détriment de l'avocat.

## UNE CONFÉRENCE FORTE AU SERVICE DE L'UNITÉ DE LA PROFESSION

La Conférence regroupe et fédère aujourd'hui 161 barreaux et représente plus de 40 000 avocats présents sur l'ensemble des territoires : nos Ordres sont la clé de voute de nos institutions, une richesse.

Le prétendu débat des grands, moyens et petits barreaux est mortifère pour la Conférence. Notre diversité est une force, veillons à ce qu'elle ne devienne pas notre faiblesse.

Nous sommes tous solidairement en charge de l'autorégulation de la profession et faisons face aux mêmes difficultés. Ce qui nous lie et nous oblige doit être plus fort que ce qui nous différencie.

Depuis quelques années, le débat de la gouvernance a heureusement laissé la place à celui de l'unité de la profession.

Les luttes intestines et les postures inutiles sont derrière nous et doivent impérativement le rester. L'intérêt de nos confrères et l'avenir de notre profession le commandent.

Sur l'ensemble de ces sujets, les membres du Bureau de la Conférence et ceux du collège ordinal sont mobilisés pour défendre nos valeurs et leur implication n'a d'égal que leur dévouement au service de la profession.

Il faut être lucide. La prochaine mandature du Conseil National de Barreaux (2024-2026) sera difficile.

La tentation sera grande pour certains d'y rejouer la scène, vue et revue, des anciens contre les modernes.

J'ai une certitude : les modernes, c'est vous, mesdames et messieurs les bâtonniers.

Car c'est dans nos Ordres que se joue l'avenir de la profession d'avocat

Je connais le fonctionnement de nos institutions et les différentes responsabilités qui ont été et sont encore les miennes, me permettront, dès le 1er janvier 2024, de livrer avec vous ces combats.

Je veux une Conférence unie et forte, au plus près de vous.

C'est le sens de mon engagement.

**Olivier FONTIBUS**